



Mot du maire André Auger



Chers citoyens,
un autre mois vient de s'écouler et ce n'est pas celui qui a été le plus ensoleillé de l'année. Nous devons simplement nous y habituer car nous n'avons aucun contrôle sur la température.

Des travaux ont été exécutés par Hydro-Québec au cœur du village. Ils ont causé beaucoup d'inconvénients à la circulation et nous sommes tous contents qu'ils soient terminés. J'ai communiqué avec les responsables du ministère des Transports au bureau de St-Jérôme pour connaître la date des travaux d'asphaltage à exécuter sur la route 335-337-158. Ces travaux débiteront au début de septembre et sont attendus avec anxiété. Malgré la récession, la construction va bien mais nous ressentons un certain ralentissement de l'économie. La passerelle est maintenant terminée et il y a de plus en plus de citoyens qui l'utilisent. Les commentaires sont très élogieux pour cette initiative.

N'oubliez pas les activités sur la rivière l'Achigan cet été. Nous avons un beau cours d'eau, alors à vous d'aller le découvrir et admirer le beau paysage et son décor majestueux. Pour information, veuillez téléphoner au numéro 450 439-2066.

Nous travaillons depuis quelques années à la confection d'une piste cyclable et le défi est de taille. Beaucoup de démarches et de procédures légales doivent être entreprises pour y parvenir. Il existe une piste cyclable sur le rang St-Stanislas et tout récemment une autre a été aménagée débutant dans le parc André Auger. Elle se poursuit sur la passerelle, la 12e Avenue, la rue du Parc, le Ruisseau St-Jean jusqu'aux limites de la municipalité de St-Roch-de-l'Achigan. Les membres du conseil de ville veulent poursuivre les démarches pour établir d'autres circuits cyclables dans notre ville.

Nous aurons des élections municipales cette année dans toutes les villes du Québec. Je vous invite à venir voter lors de l'élection qui se tiendra dimanche le 1er novembre 2009. Depuis quatre ans, vos conseillers municipaux ont travaillé très forts pour vous représenter, alors nous vous demandons, une heure de votre temps, une fois à tous les quatre ans. Est-ce trop demandé? Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez appeler à l'hôtel de ville au numéro suivant 450 439-3130 poste 7200.

André Auger, maire

Vente de garage

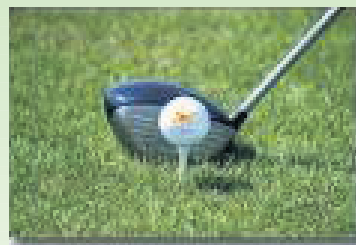
N'oubliez pas que pendant la fin de semaine de la Fête du Travail, soit le 5, 6 et 7 septembre 2009, il est permis de tenir votre vente de garage dans la ville de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Le lieu historique national de Sir-Wilfrid-Laurier

Pour la saison estivale 2009, la ville de Saint-Lin-Laurentides offre à ses résidents un droit de visite au Lieu historique national du Canada de Sir-Wilfrid-Laurier. La ville a pris cette initiative pour favoriser chez les Saint-Linois la découverte d'un charmant lieu historique qui présente les origines du plus célèbre personnage natif de St-Lin : Wilfrid Laurier, premier francophone à devenir Premier ministre du Canada (1896-1911). Sur présentation d'une preuve de résidence (permis de conduire avec adresse, facture de service public, etc.), les résidents peuvent bénéficier d'une entrée gratuite et apprécier une visite guidée du centre d'interprétation et de la maison commémorative. Cette visite permet de faire une incursion dans le Québec rural des années 1840, décennie où Laurier a grandi à Saint-Lin. Elle donne aussi un bel aperçu de la carrière de cet illustre politicien. Seules les activités spéciales payantes ne sont pas couvertes par cette entente, soit les soirées de contes des 1er et 8 août 2009. Les prix d'entrée pour cette activité sont de 3,90 \$ pour les adultes; 3,40 \$ pour les aînés; 1,90 \$ pour les enfants et 9,80 \$ pour une famille. Le lieu historique est ouvert à tous les jours de 9 h à 17 h jusqu'au 6 septembre prochain. Pour plus de détails, le public est invité à contacter l'équipe d'interprétation au 450 439-3702 ou consultez le site Internet www.pc.gc.ca/laurier. Le lieu historique national de Sir-Wilfrid-Laurier est situé au 945, 12e avenue, Saint-Lin-Laurentides, à l'angle des routes 158 et 337.

Tournoi de golf du maire André Auger

Le tournoi de golf du maire André Auger, tenu le 3 juillet 2009 a été un grand suc-



cès. Les profits qui s'élèvent à près de 17 000 \$ seront remis au Comité de la Rivière de l'Achigan, au Club de l'Âge d'Or, à la Maison des Jeunes, au Comité des Loisirs St-Lin-Laurentides et au Comité de l'École de l'Aubier et Carrefour-des-Lacs. Un gros merci à tous les commanditaires et à tous les participants, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin au succès de ce tournoi.

Fermeture des bureaux

Veillez prendre note que les bureaux municipaux et la bibliothèque seront fermés lundi le 7 septembre 2009 pour la Fête du Travail.

Bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.

Incendies dans les bacs à fleurs... un risque méconnu !

Encore cette année, le commissariat des incendies de Québec rapporte plusieurs incendies qui ont débuté dans des bacs à fleurs. Cela s'explique par le fait que ce n'est pas plus de la terre naturelle qu'il y a dans les bacs à fleurs, mais bien de la terre artificielle composée à 80 % de mousse de tourbe, un matériau très combustible. Souvent les gens pensent éteindre leurs mégots de cigarette dans un milieu humide (de la terre) mais en réalité, favorisent un début d'incendie dans un milieu combustible. Lorsque le bac se trouve près d'un revêtement extérieur combustible de bâtiment, on imagine très bien la suite... Prenez garde. Ceci est un message de Ronald Bruyère, préventionniste au Service des Incendies de la ville de Saint-Lin-Laurentides.



Résidus domestiques dangereux

Veillez prendre note que la ville de Saint-Lin-Laurentides, en collaboration avec la MRC de Montcalm offre à sa population un service de prise en charge des résidus domestiques dangereux. Cette collecte se tiendra le 22 août 2009 de 9h à 16h à l'entrepôt municipal situé au 500, côte Jeanne à Saint-Lin-Laurentides (route 158 Est en direction de Saint-Esprit). Les résidus domestiques dangereux sont des produits générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique et qui contiennent des substances nuisibles à la santé des êtres humains et de l'environnement. Ces produits deviennent des RDD à partir du moment où ils ne sont plus utilisés, qu'ils sont périmés ou encore, lorsqu'ils sont jetés. Voici quelques exemples de RDD : ammoniacale (nettoyants pour vitres), alcool à friction et antiseptique, antigel et huiles usées, batterie de véhicule, bonbonnes de propane, boules à mite, chasse-moustique, cire à meuble, décapants, vernis, essence, parfums, piles, solvants et aérosols, vernis à ongles, etc.